

16.07.2024

► Communiqué de presse

21 juillet 2024 – Sécurité civile

Correspondant : Service Communication - Direction générale Sécurité civile - **T** : +32 2 488 10 00
SPF Intérieur

E-mail : com.scv-pcb@ibz.be

G : +32 498 57 99 28

Sécurité civile

La Protection civile

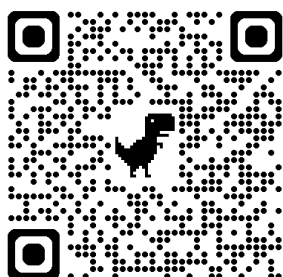
La Protection civile est le service d'urgence de deuxième ligne. Elle agit en soutien des pompiers, des services de police et des autorités publiques (Ministre de l'Intérieur, gouverneurs, bourgmestres, ...) en cas de besoin.

Elle dispose de ressources et de connaissances spécialisées pour faire face à diverses situations d'urgence (incendies, inondations, accidents, pollution, catastrophes naturelles) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Outre les événements majeurs qui font la une des médias, la Protection civile accomplit également des tâches au quotidien, telles que le démantèlement de laboratoires de drogue et la dépollution.

Cette année, notre Protection civile belge fête ses 70 ans. Forte d'un riche passé, elle continue à construire l'avenir car plus que jamais, la Protection Civile s'avère indispensable dans un contexte de risques en pleine mutation, notamment en raison du dérèglement climatique et ses diverses conséquences. Autant de défis qui sont relevés avec toujours la même énergie que durant les 70 premières années.

Regardez une petite vidéo sur l'évolution de la Protection civile belge durant 70 ans :



Les pompiers

Les pompiers belges, c'est 10.140 volontaires et 6.790 pompiers professionnels qui sont prêts à intervenir pour nous tous les jours. Ils sont répartis en 34 zones de secours, plus le service d'incendie bruxellois. Ils viennent quotidiennement en aide à la population pour de nombreuses missions.

La plus connue d'entre elles consiste à éteindre des incendies mais c'est loin d'être la seule. Les hommes du feu évacuent les personnes en danger et prisonnières de leur habitation. Après un accident grave, ils sécurisent les lieux, administrent les premiers soins aux victimes et les évacuent avant de dégager la chaussée. Les pompiers sont également là pour dispenser des conseils aux entreprises et aux citoyens sur la meilleure façon de protéger les bâtiments et leurs occupants contre le feu.

Tous les pompiers, professionnels et volontaires, méritent notre respect.

Lors du défilé à pied, les pompiers sont représentés par les jeunes sapeurs-pompiers et les cadets pompiers.

Les jeunes sapeurs-pompiers apprennent entre autres les premiers secours et l'extinction de petits incendies. À partir de 16 ans, ils peuvent suivre la formation de cadet à l'école du feu.

Le défilé motorisé est composé d'un camion dans lequel le personnel peut se reposer et manger pendant les interventions prolongées, deux camions spéciaux utilisés pour les feux de forêt, un véhicule transportant une équipe de plongeurs et son équipement, et un camion utilisé lors d'accidents et d'incendies où des substances dangereuses sont présentes.

Contact :

Damien Dermaux

Directeur Communication - Direction générale Sécurité civile - SPF Intérieur

+32 498 57 99 28 - damien.dermaux@ibz.be

www.securitecivile.be

Vous ne souhaitez plus recevoir de communiqué de presse sur le thème de la sécurité civile (pompiers, centrale d'urgence, Protection civile) et que nous supprimions vos données ? Envoyez un e-mail à com.scv-pcb@ibz.be en indiquant « désinscription » dans l'objet du message.

Vos suggestions, questions ou remarques sont les bienvenues via com.scv@ibz.fgov.be